



Peyrolles-info

128

Conseil municipal du 25 mars 2016

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Nicolas Geoffray, Pierre Hénon, Jean Paulin, Thierry Ponsin.

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 18h00

Le compte-rendu de la séance du 12 février 2016 est adopté à l'unanimité.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le maire présente au Conseil Municipal le compte administratif communal 2015 et répond à toutes les questions. Le compte s'établit ainsi :

Compte Administratif de la commune 2015 (M14)					
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015			RESULTATS GLOBAUX	
	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT 2015	REPORTS ANTERIEURS	RESULTATS PAR SECTION
FONCTIONNEMENT	108 848,22	82 622,52	26 225,70	100 358,18	126 583,88
INVESTISSEMENT	23 150,12	70 593,18	- 47 443,06	78 090,37	30 647,31
TOTAL DES SECTIONS	131 998,34	153 215,70	- 21 217,36	Résultats globaux = Résultats 2015 + reports 2014	157 231,19

Le maire se retire au moment du vote qui se fait sous la présidence de M. Jean Paulin, premier adjoint.

Ayant constaté que la balance des comptes est identique à celle du receveur municipal, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des six membres présents le compte administratif du budget communal 2015.

2. COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2015

Le compte de gestion a été établi par Monsieur Pascal FRITISSE receveur municipal à la trésorerie d'Anduze. Il présente bien les mêmes chiffres que le compte administratif.

Il n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil.

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2015

Le maire propose de :

- reporter au compte 002 en section de fonctionnement la somme de 126 583,88 € ;
- reporter au compte 001 en section d'investissement la somme de 30 647,31 €.

Accord du conseil à l'unanimité

4. TAXES LOCALES 2016

Le maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux des quatre taxes locales de la commune au niveau de 2015. Les taux des taxes restent donc les suivants :

Libellés	Taux
Taxe d'habitation	15,41 %
Taxe foncier bâti	11,29 %
Taxe foncier non bâti	55,49 %
CFE	19,51 %

Accord du conseil à l'unanimité

5. COMPLÉMENT DE SUBVENTIONS 2016

Plusieurs demande de subventions de fonctionnement émanant d'associations sont parvenues depuis le précédent conseil municipal : Club Cévenol qui sollicite un abonnement à 20€ (revue Causses et Cévennes) et une inscription de 2€ ; Association des anciens et amis du maquis Aigoual-Cévennes qui souhaite rénover le monument mémoriel situé à la sortie de Saumane ; AFSEP (sclérose en plaque).

Le conseil décide d'attribuer, en plus des dotations déjà votées :

- Club Cévenol : 22 €
- Association des anciens et amis du maquis Aigoual-Cévennes : 50 €

Accord unanime du conseil

6. DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DU PROGRAMME ZONES BLANCHES

Dans le cadre de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « loi Macron » il a été prévu l'obligation pour les opérateurs de téléphonie mobile de couvrir les centre-bourgs de toutes les communes de France. L'État a recensé les communes « zones blanches » et publié leur liste, elles sont 268 en France dont Peyrolles. L'État a prévu un budget de 30 millions d'Euro (100 000 € par commune, 130 000 € pour les communes de montagne comme nous) pour financer la construction des pylônes permettant la résorption de ces zones blanches. Il appartient aux communes de choisir leur emplacement en concertation avec l'opérateur et d'assurer le raccordement électrique. L'opérateur doit prendre à sa charge l'équipement en émetteurs et le fonctionnement du pylône.

A priori la commune est maître d'ouvrage de la construction du pylône, elle peut déléguer cette maîtrise à toute autre collectivité territoriale : intercommunalité, département, syndicat d'énergie mais dans notre cas aucune de ces collectivités n'est prête à jouer ce rôle. Les subventions ne pouvant dépasser 80 % des dépenses pour une opération d'investissement, le Conseil Départemental du Gard a refusé la maîtrise d'ouvrage. A défaut de maîtrise par une collectivité le relais devrait être pris par un marché d'État. La commune doit donc décider aujourd'hui si elle prend la maîtrise d'ouvrage de ce pylône et répondre à l'appel d'offres qui va être lancé très prochainement ou si elle laisse l'État s'en occuper.

Vote sur la maîtrise d'ouvrage par la commune de la construction d'un pylône téléphonique :
5 contre, 2 abstentions

7. CHOIX ENTREPRISE TRAVAUX CHEMIN RURAL LES FONTANELLES

Les entreprises Jouvert, Cabrit, Michel et Legrand ont été consultées le 1er mars dernier, avec retour des propositions pour le vendredi 25 mars à midi en mairie.

L'entreprise Jouvert n'a pas répondu malgré relance téléphonique.

L'entreprise Legrand a répondu qu'elle ne disposait pas du matériel adapté à ce type de travaux.

Les entreprises Cabrit et Michel ont répondu. Elles présentent des propositions équivalentes concernant les critères de délai et de capacités techniques. Pour les prix leurs propositions se présentant comme suit :

Entreprise Michel version basse : 37 442 € HT, version haute : 46 142 € HT

Entreprise Cabrit, version basse : 34 028 € HT, version haute : 42 428 € HT

L'entreprise Cabrit, moins disante et équivalente sur les autres critères est retenue à l'unanimité

Les propriétaires de foncier bâti riverains choisiront quelle version de travaux devront être réalisés.

Questions diverses :

- **PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal).** Notre communauté de communes a voté à l'unanimité de ne pas mettre en place de PLUi. Lors du prochain conseil municipal, une délibération devra être prise afin que la commune conserve la compétence urbanisme. Nous pourrons alors poursuivre la mise à jour de notre PLU.
- **Piste DFCI H18 -** La Communauté de Communes CAC-TS détient la compétence Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI). Le 02 mars dernier, elle décidait unanimement de demander au Préfet l'inscription d'une servitude de passage sur cette piste au profit de la communauté de communes ce qui permettra de toucher 70 % de subventions pour sa réfection, le reste étant à charge de la commune. L'abandon de ce chemin à la commune est en cours, il reste encore quelques signatures à recueillir, il pourra ensuite être classé chemin rural..
- **Appartement mairie** – Ayant subi un dégât des eaux venant de la toiture, des travaux devaient être réalisés dans l'appartement au-dessus de la mairie. L'artisan qui devait réaliser ces travaux nous a récemment retourné son devis accepté, afin de le dénoncer pour raison de santé. Un entrepreneur s'est engagé à vérifier l'étanchéité de la toiture avant de se prononcer sur la nature des travaux qui devraient être effectués.
- **Commune nouvelle -** Le Maire informe le Conseil Municipal :
 - de son entrevue avec le Maire de St Jean du Gard qui lui a proposé d'intégrer le projet de commune nouvelle, avec Corbès, Thoiras et St Croix de Caderle,
 - d'une réflexion avec le Maire de Saumane sur la création d'une commune nouvelle qui permettrait d'atteindre le seuil de 500 habitants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé qu'il était urgent de ne rien faire.
- **Nom de Région -** La nouvelle Région doit se doter d'un nom. Pour se faire, elle procède en une première phase par le recueil des acteurs institutionnels du territoire concerné afin de déterminer une liste de noms possibles. En seconde phase, la liste des noms envisagés fera l'objet d'une large consultation citoyenne jusqu'au mois de juin. .
- **État Civil -** Le Conseil municipal remercie vivement Mme Françoise ROSSEL et les personnes du « Cercle Généalogique Gard Lozère » qui l'ont aidée, pour son travail sur les registres d'état civil de la commune. Elle nous a restitué un registre résultant de l'inventaire exhaustif des actes de naissances, de mariages et de décès.

La séance est levée à 20h15.